

L'ATELIER TENOU'A

25 FÉVRIER 2020

I'VE GOT THE POWER A QUI APPARTIENT LE POUVOIR ?

RABBIN DELPHINE HORVILLEUR

Directrice de la rédaction de TENOU'A

GABRIEL ABENSOUR

Cofondateur de TA SHMA – BEIT HAMIDRASH INDÉPENDANT



L'Atelier Tenou'a est organisé par l'association Tenou'a

Association loi 1901- Déclarée à la Préfecture de Police le 25/07/2013 sous le n°W751220728

Pour vous abonner à la revue Tenou'a : <https://tenoua.org/abonnement/>

info@tenoua.org www.tenoua.org www.facebook.com/tenoua/ @tenoua

TEXTE 1 :

TALMUD DE BABYLONE, SANHEDRIN 18B

Ni un roi, ni un grand prêtre ne peuvent siéger dans un tribunal chargé de rendre une année embolismique.

Le roi, à cause des soldes de l'armée.

Le grand prêtre, car il craint de prendre froid.

Rav Papa dit: On apprend de là que l'année [juive] est ajustée en fonction du cycle des mois lunaires (et non pas de la nature).

TEXTE 2 :

Début de la Aggada:

Vraiment ? Pourtant, il y a cette histoire de trois bouviers qui passaient, et que les sages entendirent parler.

L'un disait: Si les premières semences (le blé) et les dernières semences (l'orge) poussent ensemble – C'est bien le mois d'Adar. Sinon, ça n'est pas le mois d'Adar.

L'autre disait: Si le taureau meurt de froid au matin, mais qu'à midi il est à l'ombre du figuier, se frottant à en perdre la peau – C'est bien le mois d'Adar. Si ça n'est pas le cas, ça n'est pas Adar.

Le troisième disait: Si le vent d'Est est au plus fort, mais que malgré tout ton souffle le surpasse – C'est bien le mois d'Adar. Si ça n'est pas le cas, ça n'est pas Adar.

[Sur la base de ces paroles] les sages rendirent l'année embolismique.

[On objecte] Mais penses-tu vraiment que les sages se sont basés sur des bouviers ?!

En réalité, les sages se sont basés sur leurs calculs mais se sont appuyés sur les bouviers.

TEXTE 3 :

1. Le calendrier est-il fixé selon le sens commun ou selon des calculs savants ?

”לא מלך גדול בעיבור שנה”.

מלך משום אפסגא,

כהן גדול משום צינה.

אמר רב פפא : שמע מינה, שתא ברת נרמא
אזיל.

תחילת האגדה :

איני? והא הנה שלשה רועי קר דהו קימי,
ושמעניהו רבנו דקאמרי :

חד אמר : אם בכיר ולקיש כחדא יניץ - דין
הוא אדר, ואם לאו - לית דין אדר.

וחד אמר : אם תור בצפר בתל מות,
ולטיהרא בטול תאינה דמוך ישלח משפיה -
דין הוא אדר, ואם לאו לית דין אדר.

וחד אמר : אם קידום תקיף לחדא יהא, נפח
בלועך נפיק לקיליה - דין הוא אדר, ואם
לאו לית דין אדר.
ועבריה רבנו לההיא שתא.

ותסברא, רבנו ארעוותא סמוך!
אלא, רבנו אחושבנייהו סמוך, ורועי הקר
איסתיועי הוא דאיסתיעא מילתייהו.

L'Atelier Tenou'a est organisé par l'association Tenou'a

Association loi 1901- Déclarée à la Préfecture de Police le 25/07/2013 sous le n°W751220728

Pour vous abonner à la revue Tenou'a : <https://tenoua.org/abonnement/>

info@tenoua.org www.tenoua.org www.facebook.com/tenoua/ @tenoua

2. Quelle tension surgit dans le dernier paragraphe du texte, entre les sages et les bouviers ?
3. Pourquoi "s'appuyer" sur les bouviers, si les sages sont sûrs de leurs calculs ?
4. À votre avis, quelle(s) signification(s) symbolique(s) peut-on attribuer aux différents signes de la nature détaillés par les bouviers ?

TEXTE 4 :

TALMUD DE JÉRUSALEM, ROSH HASHANA 2:6

Le texte qui suit, tiré du Talmud de Jérusalem, raconte une histoire parallèle à la nôtre.

Relevez les différences entre les deux textes.

Une fois, trois bouviers rendirent l'année embolismique.

L'un dit: en Adar, les premières semences (le blé) et les dernières semences (l'orge) poussent ensemble.

L'autre dit: En Adar, le vent d'Est est neutralisé par le souffle d'un homme.

L'autre dit: En Adar, le taureau meurt de froid au matin dans son troupeau, [alors qu'à midi] il se frotte la peau à l'ombre du figuier.

Nous constatons qu'aucun de ces signes n'est apparu, on rendit donc l'année embolismique selon la parole des bouviers.

Rav Halbo dit: Le tribunal était d'accord avec eux.

מעשה שעוֹרוֹ השנה שלשה רועי קר.

חד מינון אמר כיר לקיש אדר מינך,

וחורנה אמר קדום אדר פוח ליחי,

ופיק לקיִליה,

וחורנה אמר תור אדר עדרייה ימות

וִטל תונתה משכיה ישלח,

ואנן חמין שתא דלית חד מינהון ועיִרו

את השנה על פיהם.

א״ר חלֵו והסכים ית דין עמהן.

L'Atelier Tenou'a est organisé par l'association Tenou'a

Association loi 1901- Déclarée à la Préfecture de Police le 25/07/2013 sous le n°W751220728

Pour vous abonner à la revue Tenou'a : <https://tenoua.org/abonnement/>

info@tenoua.org www.tenoua.org www.facebook.com/tenoua/ @tenoua

TEXTE 5 :

TALMUD DE BABYLONE, SANHEDRIN 12B

Le Talmud parle de la possibilité où le Sanhedrin ajouterait un second mois d'Adar à la dernière minute, le 30^e jour du premier mois d'Adar.

Oula dit: On ne sanctifie pas le mois [d'Adar, pour le rendre embolique].

Si on a quand même sanctifié [le deuxième mois d'Adar], que se passe-t-il ?

Rava dit: l'embolisme est annulé.

Rav Nahman dit: L'année est embolique et sanctifiée (on rajoute donc un deuxième mois d'Adar).

Rava dit à Rav Nahman: entre Pourim et Pessah il y a 30 jours, et à partir de Pourim, on commence à enseigner les lois de Pessah. Comme il est dit: "30 jours avant Pessah, on enseigne les lois de Pessah..." – Ainsi, si on ajoute un mois à la dernière minute, on distancie les deux fêtes, et les gens risquent d'en arriver à se montrer négligeant avec les lois de Pessah !

[Rav Nahman] lui répondit: En fait, les gens savent qu'il s'agit d'une année embolismique mais que [ce sont les rabbins qui] font dépendre cela d'un compte savant. Les gens disent donc: Les rabbins n'ont pas encore réussi leur compte.

אָמַר עוּלָא : אִין מְקַדְשִׁין אֶת הַחֹדֶשׁ
[אדר].

קִידְשׁוּ, מַאי?

אָמַר רַבָּא : בְּטַל הָעִיבוֹר.

רַב נַחְמָן אָמַר : מְעוֹבֵר וּמְקוּדָשׁ

אָמַר לִיהוּ רַבָּא לְרַב נַחְמָן : מְפָדִי
מִפּוֹרְקָא לְפִיסָחָא תְּלַתִּין יוֹמִין הוּוּ,
וּמִפּוֹרְקָא דְרִשְׁיָנָן בְּהַלְכוֹת הַפֶּסַח,
דְּתַנְיָא : "שׁוֹאֲלִין בְּהַלְכוֹת הַפֶּסַח קוּדְם
לְפֶסַח שְׁלֹשִׁים יוֹם... " וְכִי מְטִי רִישׁ
נְרָחָא מְרַחֲקִין לִיהוּ, אֲתִי לְזִלוּגְלִי
בְּחֻמְצָא!

אָמַר לִיהוּ : מִידַע דְּיַעֲבִי דְשִׁתָּא מְעַבְרָתָא
בְּחוּשְׁבָנָא תְּלִיא מִילְתָּא. אָמַרִי :
חוּשְׁבָנָא הוּא דְלֹא סְלִיק לְהוּ לְרַבְּנָן עַד
הַשִּׁתָּא.

L'Atelier Tenou'a est organisé par l'association Tenou'a

Association loi 1901- Déclarée à la Préfecture de Police le 25/07/2013 sous le n°W751220728

Pour vous abonner à la revue Tenou'a : <https://tenoua.org/abonnement/>

info@tenoua.org www.tenoua.org www.facebook.com/tenoua/ @tenoua